

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 mars 2009
(convocation du 2 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Mars Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUCHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVET Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. DUART Patrick
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 30
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter de 10 h 50
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. LAURENT Wanda
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 10h 10
M. HURMIC Pierre à M. NOEL Marie-Claude jusqu'à 11 h 30
M. MERCIER Michel à M. MOULINIER Maxime à cpter de 11 h 45
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PIAZZA Arielle
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. QUERON Robert à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. SENE Malick à Mme. FAORO Michèle
M. TOUZEAU Jean à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle
LA SEANCE EST OUVERTE

Contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du Complexe Thermique des Hauts de Garonne - levée des options- Avenant n°1- Approbation -Signature

Monsieur COUTURIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a délégué le service public portant sur l'exploitation du Complexe Thermique des Hauts de Garonne au groupement SOVAL/ DALKIA France pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2009 par contrat en date du 10 décembre 2008.

Le contrat oblige le groupement à constituer avant le 30 juin 2009, une société ad-hoc, dédiée à ce service. Ainsi le groupement SOVAL / DALKIA France a fourni à la Communauté Urbaine de Bordeaux les statuts de la société dédiée dénommée Rive droite Environnement et qui est substituée dans l'intégralité des droits et obligations du Délégataire.

A cet effet, les sociétés SOVAL et DALKIA France sus-dénommées se portent vis-à-vis de la Communauté Urbaine de Bordeaux, caution solidaires techniques et financières du respect par la Société « Rive Droite Environnement » de tous engagements, déclarations, obligations résultant du contrat de délégation.

De plus, les sociétés proposent la subdélégation d'une partie du service à la société Rive Droite Energie.

Le contrat prévoit une option « rénovation de la cogénération » ainsi qu'une option « efficacité énergétique de l'incinération des déchets » pour lesquelles la collectivité dispose d'un délai jusqu'au 1^{er} avril 2009 pour leur mise en œuvre.

Ainsi la Communauté Urbaine décide de mettre en œuvre l'option dite « rénovation de la cogénération », qui comprend la modernisation des installations de cogénération existantes avec l'ajout d'une turbine à vapeur et le renouvellement du contrat de vente d'électricité en option d'achat avant le 1^{er} novembre 2012.

Le choix de cette option emporte l'application des tarifs modifiés en baisse pour les abonnés au chauffage urbain et en légère hausse pour le traitement des déchets.

Enfin la Communauté Urbaine décide la mise en œuvre de l'option dite « efficacité énergétique » qui ne comporte aucune modification de tarifs.

La loi de finances 2009 ayant institué une taxe générale sur les activités polluantes pour les déchets réceptionnés dans une installation d'incinération dispose que pour les installations présentant un niveau de performance énergétique élevé, le montant doit être moindre.

La levée de ces options va aussi permettre à la Communauté Urbaine de bénéficier de la tarification la plus intéressante.

Les annexes 2,3 et 5 de l'avenant n° 1 sont consultables au secrétariat de la Direction Opérationnelle de l'Environnement au 35 rue Jean Hameau à Bordeaux.

Aussi il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis :

- autoriser Monsieur le Président à lever les 2 options « rénovation de la cogénération » et « efficacité énergétique de l'incinération des déchets »
- valider les propositions énoncées dans le présent avenant
 - autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif au Complexe Thermique des Hauts de Garonne ainsi que toutes les pièces afférentes et nécessaires à son exécution

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 mars 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
25 MARS 2009

PUBLIÉ LE : 1 AVRIL 2009

M. DIDIER CAZABONNE